

## DOSSIER DE PRESSE

Rennes le 20 février 2018

## Contrat Hospitalier de Territoire « ARS Bretagne - GHT Haute Bretagne ». L'ARS soutient financièrement les projets des établissements publics de santé du territoire pendant cinq ans.

*Le 27 février 2018 au CHU de Rennes, les 10 établissements publics de santé membres du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Haute Bretagne ont signé un Contrat Hospitalier de Territoire (CHT) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne. Ce soutien financier de l'ARS, sur cinq ans, favorisera le déploiement du Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) du GHT afin de mieux répondre aux enjeux de santé publique du territoire n°5.*

Constitué en juillet 2016, le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Haute Bretagne s'intègre dans la continuité des coopérations déjà engagées entre les 10 établissements hospitaliers du territoire de santé n°5<sup>1</sup>. A partir des orientations stratégiques inscrites dans la convention constitutive<sup>2</sup> du GHT, un **Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) sur 12 filières prioritaires (9 filières et 3 volets médicotecniques)** a été formalisé dès l'été 2017.

<sup>1</sup> Le territoire de santé n°5 est délimité par les villes d'Antrain et de St Brice au nord, de Redon et du Grand Fougeray au sud, de Saint Méen le Grand et de Carentoir à l'ouest et de Vitré et Fougères à l'est.

<sup>2</sup> Convention constitutive du GHT Haute Bretagne signée le 30 juin 2016

### Fiche d'identité

#### GHT Haute Bretagne

- ▶ **Création** : 1<sup>er</sup> juillet 2016
- ▶ **10 membres** :
  - CHU de Rennes
  - CH de Montfort
  - CH de Saint Méen Le Grand
  - CH Intercommunal Redon/Carentoir
  - CH Fougères
  - CH La Roche aux Fées – Janzé
  - CH Grand Fougeray
  - CH Marches de Bretagne
  - CH Vitré
  - CH de La Guerche de Bretagne
- ▶ **Capacité** : 5 264 lits et places
- ▶ **Moyens humains** : 12 583 professionnels
  - 1 065 médecins
  - 458 internes
  - 11 060 personnels non médicaux
- ▶ **Budget de fonctionnement** : 971.2 M€

## Le Contrat Hospitalier de Territoire : un outil régional au service de la stratégie territoriale d'offre de soins

Afin d'accompagner la déclinaison opérationnelle de ce PMSP, l'ARS Bretagne a développé un outil : le **Contrat Hospitalier de Territoire (CHT)**. Les mesures accompagnées dans le cadre d'un CHT sont de trois ordres :

- ▶ L'aide à la structuration et/ou au développement d'une filière de soins via des temps médicaux partagés ;
- ▶ Le soutien à certains investissements pour les établissements membres du GHT ;
- ▶ La mutualisation de certaines fonctions supports au sein du GHT.

La Bretagne compte 8 GHT, le GHT Haute Bretagne est le cinquième à signer un CHT avec l'ARS. Ce GHT est le groupement le plus important en termes de population couverte (28% de la population bretonne) et de nombre d'établissements de la Région Bretagne.

## Un soutien sur 5 ans pour des projets au cœur des enjeux de santé du territoire

Les actions retenues dans le CHT « ARS Bretagne - GHT Haute Bretagne » s'inscrivent **en cohérence avec les 12 filières prioritaires du PMPS, les priorités du Projet Régional de Santé et les enjeux de santé publique du territoire de santé n°5.**

**Ce contrat permet l'amorçage et l'accélération d'actions concrètes** pour offrir à tous les patients un meilleur accès aux soins.

## Une expertise décentralisée aux bénéfices des patients : 11 filières et 22 projets soutenus par l'ARS Bretagne

Partage de compétences, « décentralisation » des spécialités, renforcement de l'offre et de l'expertise de proximité, limitation des déplacements des patients... sont au cœur des projets du GHT.



A travers ce contrat, **22 projets répartis sur 11 filières se voient ainsi soutenus sur une période de totale de 5 ans :**

- **Financement de temps médicaux partagés, à travers des postes de praticiens hospitaliers exerçant sur plusieurs sites, dans leurs spécialités, avec l'objectif de renforcer la structuration des filières de soins et d'en améliorer l'accessibilité sur l'ensemble du territoire :**
  - En **gériatrie**, un temps médical réparti entre le CHU et deux autres établissements ;
  - En **cancérologie**, un temps de praticien spécialiste partagé entre le CHU et les autres centres hospitaliers du GHT ;
  - En **neurologie**, notamment sur les filières « neuro-vasculaire » et « maladies neurologiques chroniques », mise en place d'un poste de PH partagé, réparti entre le CHU et le CH Intercommunal Redon/Carentoir, ainsi qu'entre le CHU et le CH de Fougères ;
  - En **hépato-gastro-entérologie et chirurgie digestive**, mise en place d'un poste de PH partagé en endoscopie interventionnelle entre le CHU et le CH Vitré. De la même manière, mise en place d'un temps de praticien partagé en endoscopie interventionnelle avec une double spécialisation « gastro-entérologie-cancérologie » entre le CHU et le CH Intercommunal Redon/Carentoir, ainsi qu'avec le CH de Fougères pour les activités d'endoscopie colorectale et de proctologie chirurgicale ;
  - En **chirurgie thoracique et vasculaire**, un renforcement du temps médical partagé afin d'y structurer la filière sur l'ensemble du territoire ;
  - En **endocrinologie**, financement d'un temps PH partagé apportant une expertise, notamment pour la prise en charge des troubles de la nutrition, entre le CHU et le CH Vitré ;
  - Pour consolider l'offre en **imagerie**, financement d'un temps médical partagé permettant le déploiement, à partir de 2019, de la télé-radiologie entre le CHU, le CH Intercommunal Redon/Carentoir, les CH de Vitré, Fougères, Redon. Il aura notamment pour mission la téléinterprétation, la formation et la coordination avec les équipes locales,
  - Pour la **prise en charge pédiatrique**, deux temps médicaux partagés : entre le CHU et le CH de Vitré ainsi que le CH de Fougères



Plus spécifiquement, certaines filières sont aussi accompagnées pour des aides à l'investissement ou la mise en œuvre de services innovants.

▪ **Filière urgences et soins critiques, personnes âgées :**

- Financement d'une astreinte infirmière de nuit mutualisée entre plusieurs EHPAD afin d'améliorer la qualité et la sécurité des prises en charges des personnes âgées, limiter les appels au SAMU et les passages aux urgences ou hospitalisations la nuit (CHU, CH Intercommunal Redon/Carentoir, CH Fougères, CH Vitré); en complément, accompagnement d'une mission infirmière gériatrique au CHU assurant un lien avec les EHPAD afin de faciliter le retour des patients hospitalisés au CHU dans leur lieu de vie habituel (conseil téléphonique et aide à l'orientation 24h/24 et 7j/7).
- Poursuite du développement de consultations de télémédecine (équipement, poste infirmier, assistant télémédecine) dans les établissements de Redon/Carentoir, Fougères et Vitré, et développement dans quatre autres établissements membres à compter de 2019.

▪ **Filière cancérologie :**

- Mise en place de 3 postes infirmiers de coordination afin d'accompagner le patient et son entourage, d'organiser le parcours de prise en charge en cancérologie (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie, réadaptation...) et de faciliter l'articulation entre les professionnels de soins de ville et les hospitaliers.

▪ **Filière pathologies digestives :**

- Création d'un poste d'IDE stomathérapeute en temps partagé à compter de 2019 entre le CHU, le CH Intercommunal Redon/Carentoir, les CH de Fougères et Vitré, et en lien étroit avec le CLCC.

▪ **Filière santé mentale :**

- Pour améliorer le circuit de l'urgence et de la gestion de crise, la mise en place dans les établissements du GHT d'un accès à l'application informatique « CIMAISE » du CHGR permettra de donner aux soignants une plus grande visibilité quant aux dispositifs psychiatriques existants et leur accès.

▪ **Filière pharmacie :**

- Etude préalable à l'automatisation du circuit du médicament et des dispositifs médicaux (automatisation de la préparation des doses unitaires, de préparation des commandes globales, de dispensation nominative, automatisation du circuit des dispositifs médicaux) à l'échelle du GHT.



▪ **Filière imagerie :**

- Création d'un poste d'ingénieur à compter de 2019 afin de dresser un diagnostic territorial en matière de radioprotection (personnels et patients), et apporter conseils et propositions d'aménagements aux équipes locales pour harmoniser les pratiques.
- Organisation d'une ligne d'astreinte d'interne au CHU, positionnée sur le CH Intercommunal Redon/Carentoir (avec prise en compte des frais de déplacement et d'hébergement) notamment pour améliorer l'accès à l'échographie.

Une **évaluation de la mise en œuvre du contrat sera réalisée annuellement** avec l'ensemble des signataires sur la base d'indicateurs de mise en œuvre et d'activité, convenus collectivement avec l'ARS Bretagne et les membres du GHT Haute-Bretagne. Elle sera reliée à un suivi plus large de l'avancement du projet médical et soignant partagé.

**Campagne 2017-2018 assistants spécialistes partagés**

Dans le cadre de la campagne 2017-2018, l'ARS Bretagne finance également **53 postes d'assistants spécialistes partagés** sur la subdivision d'internat du CHU de Rennes. Parmi ces postes :

- ▶ le CHU de Rennes est impliqué dans 44 projets, et employeur de 33 assistants spécialistes,
- ▶ 24 postes sont partagés entre les établissements du GHT Haute Bretagne (dont 1 poste en pharmacologie clinique).

